PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MORRENS DU LUNDI 6 DECEMBRE 2021

Monsieur le **PRESIDENT**, souhaite la bienvenue à Mme la **SYNDIQUE**, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Messieurs les représentants de la presse et nous remercie de notre présence. Les mesures sanitaires ont été prises pour l'aménagement de la salle selon les directives du canton. Il rappelle que les séances sont enregistrées puis effacées à l'approbation du PV.

1. Appel

Membres excusés : L. Baldisserotto ,S. Barraud, N. Bigler, C. Brito, C. Burnat, Y. Hauser, L. Zeller
Présents : 27 membres

Le quorum étant respecté, le Conseil peut donc valablement délibérer.

La séance est ouverte.

2. Approbation de l'ordre du jour

Un point va être ajouter, il s'agit de l'assermentation d'un membre complémentaire pour remplacer un membre qui a quitté notre commune.

La modification de l'ordre du jour est acceptée.

3. Assermentation complémentaire

M. le **PRESIDENT** invite l'Assemblée à se lever pour l'assermentation de Monsieur Denis Lambelet. Il procède à son assermentation officielle.

4. Communications de la présidence : (texte repris)

En règle générale, la fin de l'année est la période des bilans et des bonnes résolutions. Il se trouve que le calendrier législatif annuel qui régit nos activités commence en juillet pour se terminer en juin de l'année suivante. Vous conviendrez qu'il est donc trop tôt pour moi en exercice depuis seulement 6 mois de vous faire un rapport circonstancié sur les travaux effectués par le Conseil ainsi que sur les résultats obtenus par ce même Conseil durant cette période.

Les grands projets de notre législature 21 / 26 seront une réalités et ne doivent pas nous faire oublier que de nouveaux défis se posent et se poseront à la commune et à ses autorités durant ces prochains mois ; des réalisations comportant par la force des choses des volets techniques et financiers toujours plus difficiles à maîtriser vont être proposées par notre exécutif. Et tout ceci dans un cadre budgétaire toujours plus contraignant. Pour notre Conseil, et en particulier pour les différentes Commissions d'étude et pour la Commission des finances, ce sera à nouveau l'obligation d'utiliser toutes les compétences disponibles pour l'évaluation des propositions municipales ;

ce sera aussi l'occasion, répétée, de montrer la volonté du Conseil et de ses représentants de n'approuver que des solutions dont la pérennité et la justification économique auront été objectivement reconnues par toutes les parties concernées, et ce dans l'optique d'une saine gestion communale et dans la préservation du bien des habitantes et habitants de notre commune.

Ce sera particulièrement d'actualité dans une période qui s'annonce difficile sur le plan conjoncturel.

Dans cette optique, une collaboration harmonieuse et efficace entre la Municipalité et le Conseil communal constitue une, si ce n'est la condition sine qua non de succès.

Comme dans toute activité humaine. Il y aura forcément affrontements, des divergences d'opinion, des remises en cause, voire des refus.

Mais une chose est sûre : seuls la confiance réciproque impliquant la transparence, le respect des personnes évitant les attaques personnalisées, ainsi que la tolérance basée sur le principe que l'autre peut aussi avoir raison, nous permettront d'atteindre les objectifs fixés.

Les constats que j'ai pu faire dans ma nouvelle fonction m'ont confirmé ce que je savais déjà : nous ne sommes pas encore là où nous devrions être et nous devons absolument progresser si nous voulons préserver le bon fonctionnement de nos institutions communales. Convaincu que l'effort à faire pour y arriver est à la portée de toutes et de tous, je me risque à faire deux recommandations :

- A vous Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues, je vous demande de garder en permanence présentes à l'esprit les attributions de votre fonction et leurs limites, et de privilégier la recherche du dialogue sous toutes formes dans les relations avec nos partenaires représentant l'exécutif communal.

- A vous Madame la Syndic et Messieurs les Municipaux, je vous demande de veiller à ce qu'une information complète, à jour et de première main soit diffusée systématiquement à l'attention des Conseillers dans le cadre de l'accomplissement de leurs tâches, et que l'effort accru entrepris dans votre communication écrite et orale avec le Conseil et ses membres soit maintenue.

5. Communications de la Municipalité :

Madame Sandra Hulaas Syndique

À la suite du retrait de leur demande de crédit complémentaire préavis 06/21 pour la construction du projet de salle polyvalente le 11 octobre dernier, la Municipalité a décidé de modifier le projet existant. Le but est d'intégrer dans le bâtiment les 2 salles de classes et 2 salles de dégagement nécessaires à nos élèves et de renoncer au côté polyvalent de la salle de gymnastique, c'est-à-dire de renoncer à la buvette et à la cuisine professionnelle. Ils ont également étudié l'opportunité d'abandonner les locaux de voierie avec rampe d'accès et les abris PC pour économiser sur les frais d'excavation et le traitement des terres polluées. Notre architecte a calculé le cout de ces variantes et les a présentées vendredi dernier.

6. Evolution du projet de la salle polyvalente

M. F. **GEX** a préparé un présentation sur l'état des travaux et des différentes options possibles.

M. F. **GEX** nous présente au beamer l'historique de la salle polyvalente ainsi que le projet et les travaux à venir.

Mme V. **BINGGELI** demande si ce projet a été discuté avec la DGEO et plus particulièrement avec la Direction organisation et planification et est-ce que le principe des classes dans le bâtiment salle de gym plutôt que dans le bâtiment scolaire a été accepté ?

M. F. **GEX** explique qu'une première approche a été faite et pour l'instant ils y seraient favorables. Les membres du Conseil communal sont les premiers à être informés de cette modification de projet, la Commission de construction, si tout va bien, le sera cette semaine et la population la semaine prochaine. Par transparence la Municipalité souhaitait d'abord l'aval du Conseil.

Mme V. **BINGGELI** pense que si l'on n'est pas certain que la DGEO valide notre projet ce serait embêtant.

M. D. **BEUCHAT** explique que la DGEO a quelques exigences concernant les classes qui sont des questions d'éclairages, de dimensions, de hauteurs, de toilettes et tous ces éléments ont été pris en compte dans le futur projet. Ils sont au courant de notre projet, mais ils n'ont pas encore reçu de plans. Mais de principe ils seraient ok comme l'ASICE. Il avait le souci de créer des classes à côté de la salle de gym mais apparemment avec les murs en béton il n'y a pas de problème d'insonorisation. L'accès aux classes et les couloirs sont conformes, il y aura un ascenseur pour les personnes moins valides donc il n'y a aucune raison que ce soit refusé. D'autant plus que l'on peut voir dans le plan une union entre les 2 bâtiments avec un couvert pour que les enfants puissent passer d'un bâtiment à l'autre.

M. F. **GEX** le bâtiment va s'élargir de 50 cm pour garantir les dimensions des classes et de la salle en VD3.

M. N. **BROUZE** demande si nous sommes dans l'obligations de construire des abris PC.

M. F. **GEX** répond que non. Mais d'un côté structurel on est obligé d'excaver et comme en cas de construction d'abris PC on récupèrerait Fr. 228'000.- ce n'est pas négligeable.

M. N. **BROUZE** demande si une salle de musique ou du TM ne serait pas plus intéressante.

M. F. **GEX** rappelle que l'on parle de sous-sol et que ce sera complètement enterré sans fenêtre.

Mme N. **AYER** demande si cela veut dire que les employés communaux resteraient dans l'ancienne laiterie

M. F. **GEX** le confirme néanmoins il précise que rien n'est figé dans le futur. Autant l'affectation de la salle Davel que les locaux qui servent à l'UAPE pourraient très bien

être convertis en locaux pour les employés communaux ou autre chose. Rien n'est encore décidé car la priorité est d'être certain qu'ils peuvent partir sur une base, en l'occurrence le nouveau projet puis le reste suivra dans une suite logique.

M. D. **BUSCH** trouve que nous sommes devant un très bon projet et que nous allons finir par y arriver. Faisant partie de la Commission de construction il demande si c'est la même ligne de conduite avec les mêmes matériaux et si on a déjà pris en considération d'autres matériaux pour faire baisser les coûts.

Il ajoute qu'en ce moment les prix sont plutôt à la baisse pour les matériaux. Il pense que de réunir les deux bâtiments est une bonne chose et pense cependant que la rampe aurait pu être faite sur le côté.

M. F. **GEX** explique qu'une discussion avec l'architecte a eu lieu pour s'interroger sur la pertinence de mettre du chêne et d'autres matériaux coûteux car le but est de faire des économies.

La Municipalité préfère refaire une proposition. Tous les équipements et aménagements vont être revus car cela ne vaut pas la peine de se précipiter sur un projet ou un option retenue si même le Conseil n'est pas encore acquis.

La Commission de construction se revoit jeudi et le but est d'être le plus pragmatique possible.

M. J. **CHARNAUX** ne veut pas être l'avocat du diable mais il ne voit pas comment on arriverait à respecter le délai du mois de mai car tout le monde sait que dans cette commune une certaine personne s'active à s'opposer aux projets et à les saboter. Il se demande s'il ne serait pas judicieux d'intégrer cette personne à la Commission qui décide des travaux.

M. F. **GEX** explique que la Commission ne décide pas mais suggère car la Municipalité fait ses choix. La volonté de la Municipalité a été de réunir deux projets en un seul qui pouvaient diviser et séparer des personnes, même chez les Conseillers communaux. Le but est de fusionner deux projets pour satisfaire un maximum de personnes mais il est conscient que l'on n'est pas à l'abri d'oppositions. Néanmoins la Municipalité souhaite jouer la transparence et espère que la discussion sera positive.

M. D. **BEUCHAT** se permet, en tant qu'ancien opposant, de rappeler que l'une de ses raisons à l'époque, était l'incompréhension de construire une salle polyvalente alors que nous avons une salle Davel. Ceci également compte tenu du problème des places de parc à l'emplacement de la future salle. Il trouvait également le prix du projet proposé trop luxueux. Aujourd'hui il a changé d'avis car nous sommes devant des obligations et devons faire face à des responsabilités telle que UAPE, classes et l'on se rend compte que toutes ces structures que l'on doit fournir ne sont plus un luxe mais une nécessité.

Il a peine à croire que les gens puissent s'opposer à la proposition de ce soir. Il aimerait que M. D. **LAMBELET** puisse se positionner quant à ce projet.

M. le **PRESIDENT** remercie la Municipalité et demande si M. D. **LAMBELET** souhaite s'exprimer. Il remercie la Municipalité pour sa transparence.

M. D. **LAMBELET** remercie qu'on lui accorde la parole puisqu'il s'est beaucoup investi pour essayer d'apporter des idées. Il estime sa participation et contestation comme constructives. Il est d'ailleurs satisfait qu'on ait pu revenir sur ce concept de polyvalent et que Davel ait repris l'intérêt qu'elle mérite pour honorer ce que nos prédécesseurs ont investis dans ce bâtiment.

Il demande que la présentation de ce soir soit disponible sur le site de la commune pour mieux comprendre le projet et vérifier certains prix. La Commission de construction avec les 2 classes avait estimé un montant d'environ 2 millions.

Il se demande comment ont fait certaines communes pour exécuter des projets de salles VD3 avec UAPE pour 3 millions. 2 millions l'extension du collège plus 3 millions une salle de gym avec UAPE représentent 5 millions. Il souhaiterait mettre ceci en perspective avec le nouveau projet de la Municipalité. Il se dit emprunté pour critiquer le projet si ce n'est les coûts exorbitants.

M. F. **GEX** confirme que le projet sera mis en ligne après présentation à la population.

Mme L. **HULAAS** a une question par rapport à l'excavation et l'élimination des terres polluée et demande s'ils ont retrouvé les contrats avec le CHUV et si il n'existerait pas un article dans la jurisprudence.

M. F. **GEX** regrette que ces contrats avec le CHUV n'aient pu être retrouvés mais cela remonte à 1978 et d'ailleurs tout le quartier Pré-Lebaz – Maupas est surélevé car ils ont aussi récupéré ces terres d'excavation du CHUV. Il doit s'agir d'un arrangement conclu par le passé mais rien n'a été retrouvé. Néanmoins ils explorent des pistes.

Mme A.-M. **BOLINGER** soulève que cette élimination de terres date de 1970.

Elle ajoute que si cette présentation est destinée à toute la population elle souhaiterait que l'on corrige une erreur au début où il est mentionné qu'elle avait demandé une salle polyvalente. Dans sa motion de l'époque, elle demandait une salle de gym pour compléter l'équipement scolaire de Morrens.

M. F. **GEX** en a pris bonne note et corrigera dans ce sens.

7. Aménagement provisoire de salles de classe et d'une UAPE modulaire

M. D. **BEUCHAT** explique que le projet présenté par M. F. **GEX** n'est évidemment pas réalisable pour cet été. Ces dernières années on a constaté que beaucoup de nouvelles familles sont venues s'installer dans le village ce qui est positif mais tous ces enfants doivent être scolarisés. En 2019 Morrens comptait 93 enfant scolarisés pour 4 classes et on était déjà tributaires des communes voisines. Aujourd'hui on a des prévisions de 115 à 120 enfants pour notre commune qui seront scolarisables pour la rentrée prochaine. Le calcul est vite fait. Nous aurons besoin de 6 classes. Les communes voisines n'ont plus la capacité ni l'envie de combler ce que nous n'avons pas construit. Il faut comprendre que l'on ne fait pas des économies en ne construisant rien, sans compter qu'il faut encore assumer les transports pour

déplacer les élèves dans tous les sens. La Municipalité a décidé d'installer des modulaire sur le terrain de basket de la Marionnaz. Il y a exactement la surface nécessaire pour mettre nos classes et les salles de dégagement. Un revêtement sera posé par la suite lorsque les modulaires seront enlevés. Les classes se présenteront en 6 modules pour avoir la surface règlementaire.

Ce projet a été soumis à la DGEO, au CODIR de l'ASICE et à la direction des écoles.

Les modulaires sont des recyclés car neufs il serait impossible de les amortir sur 2 – 3 ans. De plus, une classe de dégagement de 40 m a été exigée.

Cette solution provisoire est pour une durée de 3 ans. M. F. **GEX** mise avec optimisme sur 2024 mais de toutes façons nous avons un contrat pour 3 ans.

Grâce au financement de locations de l'ASICE on arrivera quasiment à une opération blanche sur 3 ans.

Qui dit école veut aussi dire infrastructures parascolaires, nous devons augmenter les places de l'UAPE. Nous avons actuellement une autorisation pour 12 places avec une dérogation à 18. Le local se situe au-dessus du four à pain.

L'EFAJE demande que l'UAPE couvre un tiers du nombre d'élèves compte tenu que l'occupation ne se fait pas forcément à la même tranche horaire. La Municipalité a décidé de créer une UAPE de 36 places sur toute la surface de l'ancienne déchèterie plus 5 m. M. Simon de l'EFAJE a validé les plans.

Nos modulaires seront des modulaire BOXPLAY. Les responsables de la société BOXPLAY habitent à Morrens et ils sont les meilleurs marchés. Nous nous sommes engagés à prendre à notre charge environ Fr. 55000 de frais administratifs et de canalisations, l'EFAJE sont d'accord de nous avancer l'argent que nous rembourserons sur 3 ans. Les locations de l'EFAJE nous couvriront les frais sur 3 ans. Si nous avions besoin de plus de place on aurait les locaux en-dessus du four à pain. Ce projet UAPE sera également consultable le site internet de la commune.

M. S. **CHERPIT** demande si ce que rapporterait l'UAPE rembourserait la location des modulaires.

M. D. **BEUCHAT** le confirme mais explique qu'il y aura quand même des charges mais financièrement c'est une bonne opération. Il y a les Fr. 55'000.- qui seront à notre charge.

M. S. **CHERPIT** relève qu'au niveau des modulaires les frais de location et d'entretien que ce soit de la location ou du définitif ne changent rien, ils restent fixes.

M. D. **BEUCHAT** le confirme. Cela ferait au total Fr. 92'000.- par an.

Mme V. **CHAMOT-FURIANI** demande si les frais administratifs pour l'UAPE sont de Fr. 55'000 pour le global ou par année.

M. D. **BEUCHAT** explique que pour l'UAPE c'est pour 3 ans tout compris. Concernant les classes c'est compris dans les charges.

M. J.-D. **CHAMOT** demande si pour les modules UAPE il y aura une place de jeu extérieure afin que les enfants puissent s'aérer ?

M. D. **BEUCHAT** répond qu'il est vrai qu'un meilleur revêtement pourrait être installé. Autre option la commune possède le terrain qui va jusqu'à la villa. Mais ceci n'est pas un souci premier. L'aménagement serait à moindre frais.

8. Traffic aérien de l'Aéroport Régional de la Blécherette

M. F. **GEX** explique qu'il y a eu une réunion le 3 novembre avec 3 membres de l'ARLB et 3 représentants de la Municipalité. Il revient sur l'historique de l'aéroport de la Blécherette.

Pour 2021 il y a eu 9254 départs en direction de Morrens et 9250 arrivées avec passage sur Morrens.

L'aéroport de la Blérechette compte 37578 mouvements. La problématique est récurrente pour l'ARLB entre, l'ADRB qui se battent limiter le bruit et dévier les vols en direction du sud donc dévier le trafic sur nous. Il y a également la construction d'eco quartiers sur la Plaine du Loup. Avec tout cela la vision d'un aéroport international ne devrait pas voir le jour.

Beaucoup de communes se plaignent des vols à basse altitude en dessous des 300m réglementaires et il y a eu plusieurs oppositions depuis des années et plaintes avec l'ARLB. Beaucoup de gens estiment que la présence d'un aéroport n'a rien à faire en ville. Lausanne est néanmoins soumise aux règles fédérales et internationales.

Morrens avait signé une convention en 2006 avec l'ARLB qui limitait les vols entre 8h et 20h et l'écolage a été interdit à certains horaires. L'obligation de 3500 pieds au-dessus de Morrens soit 350 m. L'organisation civile internationale préconise que s'il s'agit d'une zone habitée il est interdit d'aller en-dessous de 300 m et si c'est inhabité 150m. Malheureusement ceci n'est pas repris en Suisse.

Dans les documents officiels il y a des directives aux pilotes. Il mettra ceci en ligne sur notre site internet.

La Blécherette a pris en compte les doléances de Morrens et l'aéroport donne instructions de faire un virage à gauche. La plupart des locaux le savent et le respectent. Malheureusement ceux qui viennent d'ailleurs en font moins de cas.

La Blécherette a confirmé que certains pilotes ont été dénoncés. Pour l'atterrissage les PC12 sont des avions commerciaux et ont l'obligation de suivre un plan de descente à 3 degrés à la Blécherette comme ce n'est pas possible ils ont poussé à 4 degrés.

Conclusion : il va être compliqué de faire cohabiter tout le monde. Les gens de l'ARLB ont fait des démarches auprès de l'OFAC pour qu'il y ait une information supplémentaire qui soit faite sur la documentation officielle. Lausanne a un simulateur de PC12 et donc des gens de partout viennent faire de l'écolage mais cela n'augmente pas le trafic. Même au niveau de Morrens il y a des différences de passages.

M. D. **LE CREFF** demande à combien se situe l'avion lorsque l'on peut lire son immatriculation.

M. F. **GEX** explique qu'il est à moins de 300m.

M. D. **LE CREFF** a eu le no de tel du pilote en appelant la Blécherette.

M. F. **GEX** ajoute que l'OFAC ne se mouille pas.

M. D. **LE CREFF** précise qu'il y a un avion qui survole sa maison et qui arrive tous les matin à 6h15 à la Blécherette, quasiment minimum 3 x par semaine.

M. F. **GEX** va appeler l'aéroport.

Mme V. **CHAMOT-FURIANI** estime que l'on peut considérer que notre habitation subit des nuisances sonores et demande si fiscalement parlant on pourrait bénéficier de réductions.

M. F. **GEX** explique que malheureusement la réponse sera que l'aéroport était là avant.

M. J.-D. **CHAMOT** était présent lorsque la convention a été signée, malheureusement on n'a jamais été notifié que l'OFAC n'avait pas ratifié la hauteur minimale. D'autant plus que dans son souvenir, dans la convention, la norme internationale est mentionnée. La Blécherette comme l'OFAC sont des lobbys qui arrangent les choses comme bon leur semble.

M. F. **GEX** confirme que les les 350 m étaient dans la convention et il était mentionné qu'il devait y avoir des réévaluations qui n'ont pas été faites. Un PC12 est très maniable mais pas avec des passagers à bord ceci pour leur confort.

M. J.-D. **CHAMOT** se souvient qu'à l'époque où la convention avait été signée il y avait déjà des vols commerciaux pour garder les avions sur Lausanne. La direction est laxiste.

Mme V. **CHAMOT-FURIANI** comprend qu'au décollage ils sont sensés éviter Morrens mais à l'atterrissage pas. Il faudrait en été noter qui passe.

9. Demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un nouveau véhicule polyvalent communal

Présentation du rapport de la Municipalité (Préavis 12/2021) par M. F. **STAEHLI.**

Le tracteur a rendu l'âme ce week-end. Ils ont trouvé des solutions pour passer l'hiver mais pour le printemps il ne tiendra pas. Il nous lit les conclusions Municipales. Le montant de reprise étant inintéressant ils ne garderaient que la saleuse.

Présentation du rapport de la Commission ad-hoc par M. J. **CHARNAUX**.

Présentation du rapport de la Commission des finances par Mme V. **CHAMOT-FURIANI**.

M. J.-D. **CHAMOT** n'a pas compris le problème sur le véhicule actuel.

M. F. **STAHELI** explique qu'un cardan s'est cassé.

M. J.-D. **CHAMOT** demande pourquoi le véhicule ne sera pas repris.

M. F. **STAHELI** explique qu'il y en a pour Fr. 10'000 de réparation et du coup ça ne vaudrait pas la peine. On garderait donc juste la saleuse.

Au vote à main levée, le Conseil décide de :

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 122'000.- TTC pour l'achat d'un nouveau véhicule polyvalent au service de la voierie.

Le montant sera prélevé sur les liquidités courantes et l'investissement amorti sur 10 (dix) ans, soit un montant de Fr. 12'200.- annuel et les charges d'exploitation seront identiques à l'ancien véhicule.

Comptabilisant : 23 OUI et 4 ABSTENTIONS

10. Divers et propositions individuelles.

La parole n'étant plus demandée, M. le **PRESIDENT** remercie l'Assemblée pour son excellent travail. Grâce à, l'organe délibérant de la commune est prêt à affronter les nouveaux défis qui vont se présenter à elle.
Convaincu de pouvoir compter sur l'engagement et la bonne volonté de chacun dans l'accomplissement de toutes les tâches qui nous incomberont, il est confiant d'aborder l'année 2022 en toute confiance.
Il termine par :

« les obstacles sont ces choses effrayantes que vous apercevez lorsque vous détournez les yeux de vos objectifs ; pour pouvoir contempler un arc-en-ciel, il faut d'abord endurer la pluie »

La prochaine séance aura lieu le 13 décembre 2021.

La séance se termine à 22h21

Procès verbale adopté en séance du .....

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président La Secrétaire

CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

Stéphane Ayer Alexandra Piot